

Changement convention pendant cdi

Par Octova, le 10/05/2016 à 17:48

Bonjour

Suite à un nouvelle organisation des services mon employeur m informe je vais devoir changer de statut et travailler pour une filiale ce qui implique changer de convention collective nouveau contrat

Suis je obliger? Quel son mes droits.

J'avais un statut particulier qui me permettait d avoir un rtt tous les 15j et de pouvoir garder ma fille . Est ce que je peux exiger de conserver cette organisation

Par **P.M.**, le **10/05/2016** à **19:05**

Bonjour,

Encore faudrait-il que vous acceptiez si cela n'est pas prévu au contrat de travail...

Par ailleurs, si vous acceptez de signer un nouveau contrat vous pouvez toujours en négocier les dispositions et veiller notamment aussi à ce que votre ancienneté soit reprise et qu'il n'y ait pas de période d'essai...